

montpellier@ldh-france.org
07 69 53 54 02

Montpellier, le 20 mai 2020

Monsieur le Préfet,

Par arrêté préfectoral, vous avez interdit deux manifestations à Montpellier, celle du samedi 16 mai des Gilets Jaunes et celle du dimanche 17 mai, organisée par la Ligue du Midi, l'Action Française et les Volontaires pour la France. La liberté d'expression et le droit de manifester ont été ainsi gravement mis en cause.

Alors que les Gilets Jaunes s'étaient engagés à respecter les règles de distanciation, ils n'ont pas pu exprimer leurs revendications et être respectés dans leur citoyenneté. De plus, une nouvelle fois, des fonctionnaires de police de la CDI 34, dont vous avez la responsabilité, ont utilisé la force publique de manière disproportionnée et non nécessaire, donc illégale. Ils n'ont pas hésité à porter un coup de matraque sur la nuque d'une femme, à donner des coups de bouclier sans raison et à procéder à des interpellations. Cette action de la police ce jour-là se faisant de surcroît sans le port visible du numéro d'identification individuel (RIO). Le groupe d'observateurs de la LDH de Montpellier peut en témoigner.

Ce même jour, 16 mai, les militants du mouvement pro-palestinien « Boycott Désinvestissement Sanctions » (BDS) ont également vu leur liberté d'expression bafouée. Alors que leur groupe était limité à 10 personnes et observait un mètre de distanciation entre eux, dans le respect de l'Etat d'Urgence Sanitaire, ils ont été dispersés sans ménagement par la brigade anti-criminalité de Montpellier et la gendarmerie en présence du commissaire général avec confiscation de drapeaux et verbalisations, sans fondement.

Il en a été tout autrement le lendemain. Le président de la Ligue du Midi, Richard Roudier, a pu prendre librement la parole sous les yeux des forces de l'ordre. Aucune violence n'a été pratiquée à l'encontre de ces manifestants. Visiblement ils ont bénéficié de la bienveillance de la police, voire même d'une certaine connivence, comme l'indiqueraient les échanges verbaux entre policiers et manifestants. De plus, des manifestants ont été violents : ils ont menacé, intimidé physiquement et volé le téléphone d'une journaliste qui exerçait alors le droit d'informer.

La mansuétude et la protection par les forces de l'ordre, dont depuis des années bénéficie la Ligue du Midi, n'est pas acceptable. Ce n'est pas la première fois que cette organisation se distingue par l'intimidation à la personne ou utilise la violence. Ainsi, en 2017, ce groupuscule est rentré en force dans un local d'une association œuvrant pour l'accueil et la régularisation des migrants.

Ce sont bien deux poids et deux mesures dans la gestion de ces manifestations qui sont ainsi clairement apparus. Nous vous remercions de nous indiquer comment vous pouvez expliquer cette disparité de traitement, au regard des textes en vigueur et de votre manière de les appliquer.

En tout état de cause, nous demandons que la liberté de manifester soit entièrement rétablie.

Vous comprendrez que nous rendions publique cette lettre qui porte sur un sujet d'intérêt général.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération et l'assurance de notre attachement aux principes de fraternité et de solidarité.

Le président de la section LDH de Montpellier,



Jean-Paul Vogel